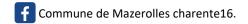
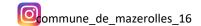


LA MOTTE INFO

Avril 2025 n° 42

Site web: www.mazerolles16.fr.





Le mot du maire

Mazerolloises, Mazerollois,

Le printemps s'installe, et les beaux jours arrivent. L'année 2024 a vu beaucoup de projets concrétisés. Nous revenons sur cette édition de la Motte Info vous faire un bref résumé de ce qui a été dit lors des voeux du Maire.

De nouvelles choses arrivent en 2025, avec notamment la pérennisation de la manifestation "Mazerolles en fête" (organisée par l'Association Mazerolles Environnement), et sa reconstitution médiévale au pied de la Motte.

Cela s'ajoute à nos traditionnelles "Fête de la Motte" et "Fête Patronale". Je remercie les associations, bénévoles et élus qui contribuent à l'animation de notre territoire.

Les informations seront mises à jour sur notre site internet et les réseaux sociaux de la commune.

Nous profitons de cette édition pour rappeler les comportements à observer pour le vivre ensemble et aussi pour la sérénité de tous.

L'équipe municipale, nos employés communaux et moi-même faisons au mieux pour préserver la quiétude de nos administrés.

Restant à votre disposition. Jean-Christophe NAUDON, Maire de Mazerolles.

Retour sur les Voeux du Maire...

Le 18 janvier 2025 se tenaient les voeux du Maire, à la salle polyvalente Maurice Faury. Nous vous proposons un bref résumé du discours prononcé, reprenant les différents points réalisés sur la commune en 2024, et ceux à venir.

- Présentation du Conseil Municipal actuel.
- Remerciements pour leur présence : Gendarmerie, Pompiers, Père François-Xavier, Scouts, Foyer Rural, Mazerolles Environnement, Association des propriétaires et chasseurs de Mazerolles...
- Pensées pour: Mme Marthe TRICHARD, Mme Dominique RICHE, M. Maurice BONNEL, M.Daniel CHAMBON, M. Paul LIVERTOUX, Mme Colette LEVEQUE, M. Maximin SAVARY, M. André VALLAT et leurs proches...
- Point sur le secrétariat de mairie: notre secrétaire de mairie est partie par voie de mutation au 1er mars 2024. La personne qui a pris la suite est en arrêt maladie depuis le 18 mars 2024. Lydia FORTIN, sa remplaçante, a rencontré également quelques soucis de santé. Une deuxième secrétaire, Nathalie ZOGATA a donc été recrutée dernièrement pour remplacement.
- Travail et travaux courants des services: la quantité de travail administratif et les besoins ont augmenté. Les élus sont venus soulager le secrétariat. Du côté technique, le suivi de l'entretien des chaussées, espaces verts et en régie est assuré. Des numéros de plaques, suite à l'adressage, sont encore disponibles en mairie. Le déploiement de la fibre se finalise. Les réparations des routes communales, l'élagage, les arasements et le curage des fossés sont suivis. La protection incendie des ERP a été améliorée et revue. L'isolation des combles des bâtiments a été faite pour un coût de zéro euro à charge de la commune (prime CEE).
- Éclairage public : passage aux ampoules LED. Coût 19 000 euros. À charge pour la commune : 3 700 euros. Nous sommes passés de 7 423 € de dépenses en 2020 à 3 968 € en 2024.
- Travaux mairie finalisés: isolation, huisseries, couverture, chauffage PAC. Coût 33 700 euros. À charge pour la commune: 5 600 euros.
- Maison des Associations : diverses activités existent à présent. Un panneau Maison des Associations sera bientôt posé.
- Salle Maurice FAURY: Les désordres constatés ont été réparés, après de longues procédures. Le toit plat est désormais étanche (reste une fuite extérieure en sortie de hotte). Le sol intérieur est entièrement refait. Le coût de 48 000 euros a été pris en charge par les assurances.
- Motte Féodale: passerelle, tour de guet, escaliers et aménagement paysager ont été faits autour de ce projet initié par les Scouts de La Rochefoucauld pour un montant initial de 50 000 euros financés dans le cadre du budget participatif. L'inauguration a eu lieu en juin 2024 autour de la manifestation organisée par Mazerolles Environnement. L'entourage du lieu reste à finir pour y instaurer une zone d'éco-pâturage.
- Église: les travaux de rénovation de la toiture ont été effectués. Après subventions (65 %), déblocage des fonds du don restant au diocèse (13 240 €), collecte Fondation du Patrimoine (8 294 €) et remboursement de 12 000 € de TVA, le reste à charge pour la collectivité sera de 0 €. Au vu de l'investissement aussi bien humain que financier de la commune pour le projet, la Fondation de Patrimoine a décidé d'octroyer un don supplémentaire de 15 000 €. Un budget est maintenant à étudier pour la deuxième tranche des travaux, à l'intérieur de l'édifice.
- Cimetière : création d'un plan "numérique" à venir. Les travaux sur la chapelle, futur ossuaire, la mise en sécurité et la restauration de la porte, vont être terminés.
- Sécurisation de la traversée de l'arbre : les travaux sont encore en cours suite à différentes incivilités. L'aménagement routier et l'installation de l'aire de pique-nique et de covoiturage ont été terminés.



Animaux en liberté - Dangers - Règlementation



Nous Vous informons que plusieurs situations d'urgences ont été constatées sur différents lieux de la commune. Des situations dues à des animaux en liberté. Il nous paraît important de vous rappeler que les animaux doivent être tenus en laisse sur la voie publique, et sous la surveillance effective de leur maître.

Les risques d'accidents sur la circulation routière sont réels. L'agressivité de certains chiens a également été constatée. Tous ces incidents engagent la responsabilité des propriétaires.



Travaux et nuisances sonores



Certains d'entre vous nous ont interpellés au sujet des travaux de jardinage, tontes, ou autres, et les nuisances sonores engendrées.

Les beaux jours arrivent et l'entretien des extérieurs aussi. Nous vous rappelons que les activités dites "bruyantes" sont encadrées par arrêté préfectoral :

Les travaux de rénovation, bricolage ou jardinage, réalisés par des particuliers au moyen d'outils bruyants (tondeuse, bétonnière, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, etc.), ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 📭



Mazerolles en Fête



week-end de pentecôte 7 et 8 juin 2025

Manifestation médiévale

Reconstitution d'un campement militaire d'époque au pied de la motte féodale. Animations et jeux médiévaux, samedi et dimanche : 10 h à 12 h et 14h à 17 h 30 Entrée gratuite!



Samedi 7 juin



Messe avancée de la Pentecôte samedi à 18 h 30



Repas du samedi 20 h 00 Hypocras Cochon à la broche / Haricots blancs Tarte aux pommes

Réservation au 05.45.65.09.92 avant le 04 juin

adultes: 14 € enfants 10/15 ans: 7 € Gratuit – de 10 ans



A 22H00, la troupe NYMANE vous propose un spectacle de feu et de pyrotechnie.

GRATUIT et ouvert à tous

Dimanche 8 juin

Buvette et grillades...



BROCANTE
Emplacement libre et gratuit
Résevation au 06.50.19.29.57

Organisé par Mazerolles Environnement avec le soutien de la municipalité Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.





Point sur les travaux du lavoir du Mas

Des habitants nous ont interrogés sur l'avancée du dossier de rénovation du lavoir et du puit au Mas, lancé il y a plus de trois ans par la Communauté de Commune de Charente Limousine. Celle-ci reste maître du planning d'avancement.

Cependant, une proposition devrait être faite à la commune courant 2025.

Quelques rappels nécessaires :

Quelles autorisations, pour quels travaux? DP: Déclaration Préalable TOIT PC : Permis de Construire Tuiles (réfection de toiture) : DP Auvent, préau • < 5 m² : aucune formalité</p> TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED < 20 m2: DP (BÉTON OU BOIS) . > 20 m2 : PC · Sans surélévation ni fondation profonde, quelle Aménagement des combles ou tout autre que soit la surface : aucune formalité aménagement en espace d'habitation · Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou • < 5 m² : aucune formalité si pas de modifica-</p> < 5 m2 : aucune formalité tion de l'aspect extérieur du bâti Surélevée et/ou avec fondations profondes • < 20 m2 : DP < 20 m2: DP Surélevée et/ou avec fondations profondes > PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX: 20 m2 : PC GARAGE • < 5 m² : aucune formalité</p> FAÇADE, RAVALEMENT : DP • < 20 m2 : DP . > 20 m2 : PC Transformation de garage en CREATION FENÊTRE ET habitat quelle que soit la CHANGEMENT DE MENUISERIES superficie: DP **EXTÉRIEURES: DP** MUR DE CLÔTURE, CLÓTURE PISCINE < 10 m², non couverte restant moins</p> de 3 mois : aucune formalité < 100 m² ouverte : DP</p> VÉRANDA. • < 100 m² avec couverture < 1,80 m</p> **TERRASSES COUVERTES** de haut : DP • < 5 m² : aucune formalité</p> CABANE BOIS OU BÉTON > 100 m² et/ou de haut et/ou local < 40 m2 : DP PORTAIL <5 m2 : aucune formalité technique > 20 m2 : PC > 40 m²: PC DP <20 m2 : DP • > 20 m2 : PC DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE : • Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m². • Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser

Services en ligne sur Service-Public.fr

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.



Frelons asiatiques

Un article complet est paru sur notre dernière motte info, numéro 41. Il est important de rappeler l'utilité du piégeage. Aussi, nous vous conseillons vivement d'installer des pièges dans vos jardins.



De mars à novembre

Utilisez une simple bouteille en plastique percée de quelques trous d'1cm de diamètre ou des pièges du commerce. À placer dans un arbre fruitier ou arbuste.

Versez-y un mélange 1/3 bière, 1/3 vin blanc et 1/3 sirop «rouge» (cassis, grenadine...). Le vin blanc repousse les abeilles! Renouveler le contenu toutes les deux semaines. Ne pas laver le piège!



Motte Féodale

Quelques aménagements ont été effectués au sommet de la motte, au pied de la tour de guet. Les Scouts, aidés d'élus, ont fabriqué et mis en place 2 tables en bois...







La restauration de l'église Notre Dame de Mazerolles

Les travaux ont avancé en 2024. Charpente, couverture... La première tranche est achevée.

L'appel aux dons reste ouvert sur le site de la Fondation du Patrimoine, afin d'aider la commune au financement des travaux de restauration du plafond, huisseries, mur...

Pour rappel, les avantages fiscaux liés aux dons sont toujours d'actualité!

www.fondation-patrimoine.org/les-projets/leglise-notre-dame-de-mazerolles/100466











Site internet de la commune



Le site internet de la commune a été entièrement refait. Quelques ajustements restent à venir. Des mises à jour seront faites régulièrement.



www.mazerolles16.fr